

Chères valserhônoises, chers valserhônois,

Alors que les chiffres quotidiens continuent de nous affoler, nous devons pourtant nous projeter vers une sortie de confinement.

Avant de parler avenir, laissez-moi encore avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui vivent très douloureusement cette période et tous les professionnels qui les entourent.

Nous l'avons compris, les collectivités territoriales sont en première ligne dans la mise en place des solutions de sortie de confinement.

Nous devons prendre les choses avec méthode, raison et prudence afin de garantir à tous les concitoyens, du bébé accueilli en crèche à nos Aînés à domicile, les meilleures protections possibles.

Nous travaillons à la reprise progressive des services publics qui auront un rôle majeur à jouer dans toutes les remises en route d'activités, au premier rang desquelles la ré-ouverture des écoles, le 11 mai, si la situation sanitaire l'autorise. Les équipes éducatives municipales travaillent activement avec les services de l'Etat pour envisager des ré-ouvertures dans des conditions de sécurité sanitaires optimales. C'est la seule exigence et nous ne transigerons pas avec la santé de nos enfants et des personnels encadrants.

La commune de Valserhône aura comme priorité la protection de ses agents afin de remettre les services publics en action et ainsi accompagner le redémarrage des activités du territoire.

Nous nous sommes également engagés auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la distribution des masques commandés en masse. Personne n'ignore l'immense difficulté des approvisionnements par millions et l'autre enjeu de taille est de les distribuer dans un contexte où l'on doit continuer à encourager le confinement. Là encore nous devons faire preuve de proximité.

Nous voilà tous engagés dans une nouvelle étape que nous devons considérer comme une évolution positive. Toutefois, nous l'avons tous intégrés, tout sera différent.

Nous devons faire preuve d'une résilience collective et accepter de nous plier à de nouvelles règles de vie dans un esprit civique et citoyen.

La collectivité est plus que jamais pleinement engagée dans ce processus mais nous sommes individuellement tous acteurs de la réussite du déconfinement.



ATTENTION : ce document recense les modalités générales de déconfinement présentées par le Premier Ministre le mardi 28 avril. Les applications locales seront présentées dans la lettre d'info de la semaine prochaine.

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermés. Décision pour le 2 juin
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/ polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		

Services municipaux en action



Ils font partis de ces professionnels en deuxième ligne juste derrière les soignants. Ces agents qui ont permis aux Aînés de survivre chez eux, aux enfants des soignants d'être gardés, aux rues d'être entretenues, aux déchets d'être collectés, à nous tous d'être alimentés ... il a fallu cette épouvantable crise pour s'apercevoir à quel point on a oublié l'essentiel ... les métiers invisibles et vitaux.

Régis Petit et les adjoints concernés, vont à la rencontre des agents municipaux qui, en discrétion, courage et sens de l'intérêt général ont continué à être sur le terrain au service des administrés tout au long de cette période.

L'occasion de féliciter et remercier les agents pour leur engagement.

Ils continueront le tour des services la semaine prochaine.

Le service public a encore un sens concret pour les agents des collectivités de proximité !

Reprise des travaux

INFO-TRAVAUX



Les entreprises de travaux publics et du bâtiment essayent de reprendre les chantiers. Les semaines de confinement ont été mises à contribution pour préparer les plans de reprises et donc la mise en place des mesures de protections sur les chantiers. Une reprise sous procédures et nouvelles habitudes à prendre.

- ❑ **Rue des Jonquilles** - chantier de voirie du haut de la rue des Jonquilles : reprise le 4 mai pour une durée d'environ 1 mois. **Circulation : sens unique montant pour les véhicules légers.**
- ❑ **Route de Vouvray** - chantier de raccordement d'une maison individuelle aux réseaux humides sur le bas de la route de Vouvray : du 4 au 7 mai (8 si nécessaire). **Route barrée dans le sens montant (en direction de l'A40) - déviation par l'avenue Saint Exupéry.**

Initiatives médicales locales

PRISE EN CHARGE DES SOINS HORS COVID-19

Continuez à vous soigner pendant cette période. Contactez vos professionnels de santé habituels pour adapter la prise en charge de vos pathologies.

Appelez vos médecins !

Restez chez vous, mais soignez-vous !

Services municipaux à la population



CRISE CORONAVIRUS COVID-19
AIDE AUX PERSONNES VULNERABLES
APPEL AUX DONNS

Le Secours Populaire de Valserhône a besoin de vous pour l'aider à poursuivre la distribution de produits d'hygiène aux personnes en situation difficile.

Nous avons besoin de :

- ✓ Protections périodiques (serviettes hygiéniques)
- ✓ Protections contre les fuites urinaires
- ✓ Savons
- ✓ Shampoing
- ✓ Couches pour bébés

Vous pouvez déposer vos dons à l'accueil du magasin CARREFOUR VALSERINE
Merci pour votre générosité

Accueil des enfants personnels indispensables à la gestion de la crise

Centre de loisirs municipal

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE ET CENTRE DE CONSULTATION COVID-19 DE LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE VALSERHONE (CPTS)



Toux ?
Fièvre ?
Mal de tête ?
Courbatures ?

Si vous ressentez ces symptômes, vous pouvez appeler la plateforme dédiée au COVID-19 de Valserhône au

09 72 34 61 08
des professionnels de santé vous répondent et vous orientent
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
et le samedi matin de 9h00 à 14h00

Suite à l'entretien, vous serez orientés pour une consultation auprès de votre médecin traitant ou, sur rendez-vous, vers le centre de consultation Covid-19 de Valserhône

La CPTS valserhône s'organise en partenariat avec la commune de Valserhône.

L'équipe CPTS Valserhône : médecins généralistes // infirmières - infirmiers // pharmaciennes - pharmaciens // kinésithérapeutes // sages-femmes

Infos et services pour les Aînés :

« Ensemble par téléphone » 04 50 56 60 72 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Infos sur les courses, le portage de repas, tous les services aux Aînés.

Service solidarité - logement :

Permanences téléphoniques et accueils sur rendez-vous. CCAS : 04 50 56 60 72

Infos et services pour les familles et les jeunes :

Maison de Quartier de Musinens : 04 50 48 41 34

Enfants 0 à 5 ans non scolarisés. Contact : Multi-accueil « 1000 pattes » : directrice - Elisabeth Droy

- 04 50 56 04 88 - edroy@valserhone.fr

Enfants de plus de 5 ans scolarisés à Valserhône.

Contact : Directeur école Marius Pinard - Matthieu GONON 06 60 90 98 46 - ce.0011224a@ac-lyon.fr

L'équipe d'animation du Centre de loisirs municipal a pris en charge les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise pendant les vacances scolaires. L'occasion pour les animateurs de proposer des activités à distance aux enfants ne pouvant être accueillis actuellement. Au programme par mail : dessins, devinettes, recettes etc ... Les jeunes manquent aux animateurs et vice-versa !

Les services municipaux à votre disposition



Annulation des festivités 2020



R
e
p
o
r
t

e
n

2
0
2
1

Permanences téléphoniques municipales

Du lundi au vendredi - de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

>> Accueil général : 04 50 56 60 60

>> Service Education : 06 14 65 97 36

>> Centre technique municipal : 04 82 53 94 74

>> Service social - CCAS : 04 50 56 60 72

>> Vie associative : 04 50 56 05 92

>> Service urbanisme : 04 50 56 60 64

>> Police intercommunale : 04 50 56 60 77 - du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 9h à 17h

Contact mail général : mairie@valserhone.fr

Informations : www.valserhone.fr et page Facebook

La Poste

❑ Bureau de poste central de Valsérhôte - rue de la République - du lundi au vendredi : 09:00-12:00 et 13:30-17:30 - Le samedi : 09:00-12:00

❑ Agence postale de Châtillon située en mairie annexe: ouverte mercredi/jeudi/vendredi de 9h à 12h.

Il fallait s'y attendre, les festivités d'été devenues incontournables n'auront pas lieu cette année. Qu'elles soient municipales, associatives ou privées sur le domaine public, les animations sont interdites jusqu'à fin juillet.

Une décision à la fois évidente et difficile à prendre tant les citoyens ont besoin de se retrouver.

Un nombre important d'annulations telles que le Comice agricole, la brocante, la fête des narcisses, la fête foraine, la fête de la Saint Jean, la fête de la musique, la fête de l'été, le 14 juillet et tant d'autres rendez-vous pour lesquels les bénévoles des associations et les collectivités avaient déjà beaucoup travaillé.

La liste des événements annulés sera diffusée dès retour de toutes les associations.

Concernant les deux rendez-vous phare des ESTI'VALS, les programmations étaient évidemment terminées.

Les discussions avec les artistes sont en cours pour trouver des dates de report en 2021.



Commémorations annulées



Groupe Mémoire



1^{er} mai Vente de muguet



NUMEROS D'URGENCE



Déchèterie
Recycl'In Valserhone
Horaires d'ouverture
FERMEE LE 1^{er} MAI

La Journée des Déportés s'est déroulée le 26 avril à huis clos. Il en sera de même pour la cérémonie du 8 mai. Elle sera interdite au public.

Les monuments seront pavoisés et les élus déposeront seuls les gerbes. Le Ministère invite les citoyens à décorer leurs balcons et fenêtres aux couleurs nationales par des drapeaux, dessins ou fleurs.

Le message officiel sera publié sur le site et la page Facebook de Valserhône.

Vous pouvez écouter l'interprétation du Chant des Marais par Jean-Luc Ducret, en solo sans ses co-musiciens de l'Ensemble harmonique de Bellegarde.

Le Groupe Mémoire de Valserhône nous permet de voyager dans le temps sur la page Facebook de la collectivité. « Apprendre en confinant » c'est un coup d'œil dans le rétro sur les événements sportifs, associatifs, festifs et l'histoire du territoire. Merci au Groupe pour ces flashbacks.

Information préfectorale : les ventes de muguet par des particuliers ou associations dans les rues sont interdites. Tout contrevenant sera sanctionné des infractions correspondantes. Les commerces de première nécessité ouverts proposeront sans doute quelques brins !



POUR LES PARTICULIERS

Du lundi au samedi - 9h-12h et 14h-19h
Dimanche et jours férié - 10h-12h

POUR LES PROFESSIONNELS

Créneaux horaires dédiés :

Lundi, mercredi et vendredi de 7h00 à 9h00